

ASSYA CAPITAL

Société anonyme au capital de 28 576 428,30 euros
Siège social : 101, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris
RCS Paris 397 478 421

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte de l'activité d'ASSYA CAPITAL, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et soumettre à votre approbation notamment les comptes sociaux et consolidés d'ASSYA CAPITAL dudit exercice.

Lors de l'assemblée, vous entendrez la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rapport de gestion, les comptes annuels, les comptes consolidés et tous autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes consolidés 2008 d'ASSYA CAPITAL sont présentés en normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

I. L'ACTIVITE

Nous analysons ci-après l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ASSYA CAPITAL et du groupe dont le périmètre de consolidation, en normes IFRS, comprend :

- ASSYA CAPITAL SA (société mère) ;
- par intégration globale : ASSYA PARTICIPATIONS, MOTOCAB et ASSYA RESIDENCES ;
- par mise en équivalence : Privera Services SA, Privera SA, AG Für Manuelle Dienstleistungen et First Caution ;
- par intégration proportionnelle : Gardénia Genève SA.

Les comptes consolidés, établis en norme IFRS, de notre groupe font apparaître un total de bilan de 70.298 K€. Le résultat net consolidé comptable dégage une perte de 21.570 K€ (part du groupe) contre un bénéfice de 8.507 K€ pour l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS EN 2008

➤ **Composition du conseil d'Administration et Direction Générale**

- Le Conseil d'Administration du 15 avril 2008 a enregistré la démission de Monsieur Maurice Bourlier de son poste d'administrateur et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
- Le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 a constaté que l'assemblée générale des actionnaires avait décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry LEYNE pour une durée de 6 ans et a décidé, à l'unanimité, de renouveler son mandat de président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.
- Le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 a décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat de directeur général de Monsieur Philippe HERVE pour la durée égale à la durée du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry LEYNE, soit pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

➤ **Distribution d'un dividende**

Le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 a pris acte de la décision de l'assemblée générale de verser aux actionnaires un dividende maximum de 5.148.906 euros prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit 1 euro par action.

Le Conseil d'administration a décidé, compte tenu du versement de l'acompte sur dividendes décidé le 19 juin 2007, de verser le solde du dividende, soit un montant total de 2.519.283 euros, en date du 30 juillet 2008.

Le Conseil d'administration a également décidé d'affecter le solde du bénéfice distribuable, soit 55.170 euros, au poste « Report à nouveau ».

➤ **Emission d'un emprunt Obligataire**

Le Conseil d'administration du 17 juin 2008 a autorisé, à l'unanimité, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximal de 50.000.000 euros portant un intérêt fixe et venant à échéance au plus tard en 2014.

Le Conseil a adopté les modalités générales de l'emprunt obligataire incluant la nature, les formes, conditions et modalités des émissions, les caractéristiques des obligations, notamment leur mode d'amortissement, les conditions de libération, la périodicité du paiement des intérêts et la date et le mode de remboursement du capital et de manière générale, toutes les modalités applicables aux obligations, ainsi que les modalités particulières applicables à chaque émission réalisée dans le cadre de l'emprunt obligataire.

Le Conseil d'administration a décidé de réserver les émissions d'obligations en exclusivité à des investisseurs dits qualifiés, susceptibles d'investir, dans le cadre d'un placement privé et/ou à un cercle restreint d'investisseurs.

Chaque obligation portera intérêt fixe au taux de 7,5 % l'an, payable annuellement à terme échu lors de chaque date anniversaire de sa date de jouissance et aura une durée de cinq (5) ans à compter de son émission, sauf cas d'amortissement anticipé ou de rachat.

Trois émissions ont ainsi été souscrites sur le marché luxembourgeois pour un montant total de 16.277.000 € :

- 6 677 000 euros le 4 juillet 2008 ;
- 6 600 000 euros le 11 juillet 2008 ; et
- 3 000 000 euros le 16 décembre 2008.

➤ **Redressement judiciaire de la société Ares SA, filiale de Groupe ARES**

Le cours des actions de la société Groupe Ares a été suspendu le 18 juillet 2008 et par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 21 juillet 2008, la société Ares SA, unique filiale de la société Groupe Ares, a été placée en redressement judiciaire avec une période d'observation de 6 mois renouvelable.

Par décision des actionnaires de Groupe Ares en date du 18 décembre 2008, les propositions de modifications des conditions d'exercice des BSA ont été rejetées et les BSA qu'Assya Participations détenait suite aux augmentations de capital réalisées en 2006 et 2007, réalisées par émission d'actions à bons de souscriptions d'actions (ABSA) sont devenus caducs.

La société Ares SA est sortie de redressement judiciaire le 30 mars 2009.

➤ **Investissements dans MOTOCAB, PRIVERA et FIRST CAUTION**

(i) MOTOCAB

Sur décision du comité d'investissement, Assya Capital a acquis le 15 février 2008, 60 % du capital de la société Motocab, société de transport de personnes à moto. Cette prise de participation a été validée par le Conseil d'Administration réuni le 19 février 2008.

En juillet 2008 le Conseil d'administration a décidé de participer à une augmentation de capital réservée avec émission d'actions à bons de souscription d'actions dans le cadre de l'admission aux négociations sur le Marché Libre de Motocab.

Au 31 décembre 2008, Assya Capital détenait 69,12 % du capital de la société Motocab.

(ii) PRIVERA

Le Conseil d'Administration réuni en date du 19 novembre 2008 a décidé, sur proposition de son comité d'investissement, de prendre une participation de 25% dans la société Privera, première régie immobilière Suisse et a autorisé sa filiale Assya Participations à signer un contrat de cession d'actions avec la Société Bugena SA qui détient l'intégralité du capital-actions des sociétés Privera AG et Privera Services SA ainsi que 53,33 % du capital de la société AG Für Manuelle Dienstleistungen.

Aux termes de ce contrat de cession d'actions signé le 1^{er} décembre 2008, Assya Participations a acquis :

- 25 % de la totalité des actions de la Société Privera S.A, société de gestion d'immeubles, soit 10.000 actions d'une valeur nominale de CHF 100 ;
- 25% de la totalité des actions de la Société Privera Services S.A, société qui a pour activité la gestion de gardiens d'immeubles, soit 250 actions d'une valeur nominale de CHF 1.000 ;
- 25% de la totalité des actions de la Société AG Für Manuelle Dienstleistungen, soit 20 actions d'une valeur nominale de CHF 1.000.

(iii) FIRST CAUTION

Le Conseil d'Administration réuni en date du 19 novembre 2008 a décidé, sur proposition de son comité d'investissement, de prendre une participation de 25% dans la société Firstcaution. Cette société a été constituée en décembre 2008 en vue de devenir une société d'assurance de garantie de loyer basée en Suisse. Le modèle économique est de proposer aux bailleurs la garantie de loyer sans dépôt d'argent des locataires. Les locataires devront s'acquitter du versement d'une prime annuelle d'un montant de 5 % de la garantie de loyer.

L'activité de la garantie de loyer par le cautionnement sans dépôt est considérée, en Suisse, comme une activité d'assurance ne pouvant, en conséquence, être exercée que par des entreprises agréées bénéficiant d'une autorisation d'exploitation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Cet agrément est en cours d'obtention à la date du présent rapport. Ce projet d'investissement est complémentaire au projet d'investissement dans la société Privera. En effet, la recherche de clients pour Firstcaution s'effectuera auprès des régies immobilières.

➤ **Nouvel Organigramme**

Le Conseil d'Administration réuni le 7 octobre 2008 a décidé de réaliser une restructuration interne en regroupant l'ensemble de ses activités dans deux filiales :

- (i) **les activités immobilières sous l'entité Assya Résidences** (ex CFD Gardénia), société par actions simplifiée détenue à 100% par Assya Capital.

Par lettre en date du 22 octobre 2008 et complétée les 27 novembre 2008 et 4 décembre 2008, Assya Capital a sollicité auprès du bureau des agréments et rescrits de la direction générale des finances publiques de pouvoir bénéficier du régime fiscal de faveur pour réaliser son apport.

Le 11 décembre 2008 Assya Capital a obtenu l'accord de l'Administration fiscale pour réaliser un apport d'actif de la Villa Gardénia à Assya Résidences sous le régime fiscal simplifié.

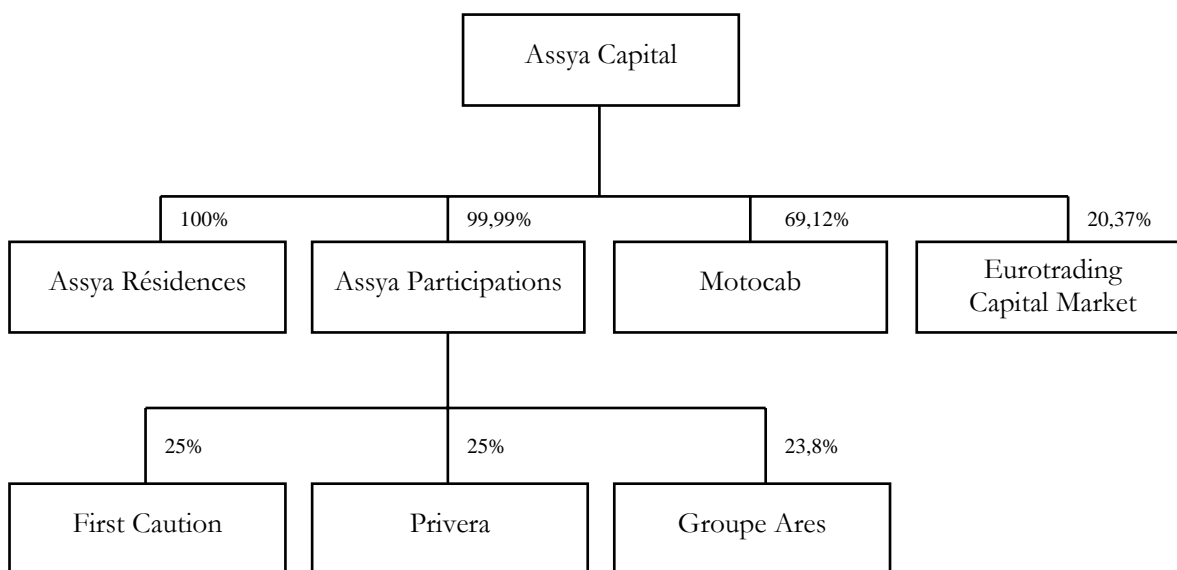
Les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale statuant en matière extraordinaire le 4 mars 2009 ont validé les modalités de l'apport avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 et approuvé l'attribution à la Société, en rémunération de cet apport, de 5.489.142 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune à émettre par Assya Résidences.

L'apport par la Société à Assya Résidences de son activité de location immobilière emporte le transfert à cette dernière de l'ensemble des obligations et des passifs se rattachant à l'activité apportée, en ce compris les obligations résultant du contrat de prêt conclu en la forme authentique le 9 mai 2006 entre la Société et le Crédit Foncier de France. Ledit transfert des obligations résultant du contrat de prêt a été autorisé par le Crédit de France sous réserve d'obtenir la caution de la Société en garantie du remboursement de la totalité du crédit par Assya Résidences. Le Conseil d'administration réuni le 21 janvier 2009 a autorisé le Directeur Général à octroyer ce cautionnement solidaire.

(ii) l'activité de gestion de titres sous l'entité Assya Participations société civile détenue à 99,99% par Assya Capital.

Le 13 novembre 2008 la totalité des titres Groupe ARES et ID VECTOR ont été apportés à Assya Participations.

Organigramme des filiales d'Assya Capital au 31 décembre 2008 (mentionnant uniquement les participations supérieures ou égales à 20%):



➤ **Gestion du portefeuille de participations**

(i) REIMS AVIATION INDUSTRIES

Il est rappelé que dans le courant du second semestre 2007, la société avait décidé, sur proposition de son comité d'investissement, de prendre une participation de 13,37% dans la société Reims Aviation Industries, leader européen de la surveillance aéroportée légère.

Le Comité d'investissement du Conseil d'Administration a décidé, pour des raisons stratégiques, de céder sa participation dans Reims Aviation Industries. Cette cession est intervenue sur le marché entre janvier et mai 2008 pour un prix de 1 252 900 euros.

(ii) GROUPE ARES

Participation détenue : 25,15 % du capital au 31 décembre 2008.

La société Groupe Arès a pour seul actif la détention de l'intégralité du capital d'Arès SA. Arès SA a été placée, par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 21 juillet 2008, en redressement judiciaire. Par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 30 mars 2009, le plan de redressement par voie de continuation a été arrêté et la société Arès SA est sortie de son redressement judiciaire.

Créée en 1986, Arès a développé une réelle expertise dans le domaine du conseil informatique, de l'intégration de systèmes, de l'infogérance et des solutions applicatives. Très active auprès des entreprises de Mid Cap, Arès est également fortement implantée dans les secteurs publics, parapublic et dans les domaines santé-social.

A l'issue du redressement judiciaire d'Arès SA, le groupe réunit 1100 collaborateurs répartis sur 15 implantations régionales. Coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment C) depuis mars 1999, le titre de Groupe Arès a cependant été suspendu le 18 juillet 2008, veille de l'ouverture du redressement judiciaire d'Arès SA. La reprise de la cotation de ce titre est intervenue le 4 mai 2009.

(iii) EUROTRADING CAPITAL MARKET

Participation détenue : 20,37 % du capital au 31 décembre 2008. Celle-ci représentait 20,02% du capital au 31 décembre 2007. Cette augmentation s'est faite par acquisition de titres sur le marché.

Eurotrading Capital Market est une entreprise d'investissement, agréée par le CECEI et inscrite au Marché Libre de la Bourse de Paris, assurant une activité d'intermédiation (réception – transmission d'ordres, exécution d'ordres et placement simple) sur les marchés actions et dérivés. La société développe des conseils en stratégie d'investissement, fondés notamment sur une forte expertise en matière d'analyse technique.

(iv) METEOR NETWORKS

Participation détenue : 10% du capital au 31 décembre 2008.

L'un des premiers acteurs à déployer en France un service d'accès à Internet sans fil destiné à la clientèle nomade dans les lieux publics. Fondée en 2002, la société a constitué un réseau dense de « hot spots » permettant aux utilisateurs de terminaux mobiles d'accéder à internet à partir, notamment, d'hôtels, de restaurants et de centres d'affaires. Bénéficiant d'un fort développement et de nombreux accords de partenariat, la société Meteor Networks s'est rapidement imposée sur le marché pour devenir le premier opérateur Wifi alternatif en France. Après avoir fait ses preuves dans l'exploitation de réseaux Wifi sur l'ensemble du territoire français, Meteor Networks diversifie son offre auprès des entreprises et propose aujourd'hui des services de téléphonie. Par la convergence des technologies qu'elle maîtrise, la société Meteor Networks permet aux entreprises et à leurs clients d'allier l'Internet haut débit et la téléphonie et de bénéficier de services avancés. Spécialisée dans l'installation et l'exploitation de réseaux sans fil de type Wifi, Meteor Networks met également au profit des entreprises son expertise des technologies Internet et R-LAN et développe tous les services applicatifs qui leurs sont associées. La société Meteor Networks est membre de l'association Wireless Link.

(v) PRIVERA

Il est rappelé qu'Assya Capital détient, par l'intermédiaire de la filiale Assya Participations, une participation de 25% dans la société Privera, première régie immobilière Suisse.

(vi) FIRSTCAUTION

Il est rappelé qu'Assya Capital détient, par l'intermédiaire d'Assya Participations, une participation de 25% dans la société Firstcaution, société d'assurance de garantie de loyer basée en Suisse dont l'agrément (autorisation d'exploitation délivrée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)) est en cours d'obtention à la date du présent rapport.

(vii) SAXO BANK

Participation détenue au 31 décembre 2008 : 1,10%

Dans le cadre de la prise de participation par Espirito Financial Groups SA dans le capital de Saxo Bank, Assya Capital a exercé son droit de participation lui permettant de céder à Espirito Financial Groups SA et a cédé, le 31 janvier 2008, 5,1 % de sa participation dans le capital de Saxo Bank pour un montant par action de 159 DKK.

(viii) MANCO

Société fondée en 2007 par les cadres de la société Groupe Ares. La souscription par Assya Capital d'une Obligation émise par MANCO sera remboursable en actions Groupe Ares.

➤ **Actif Net Réévalué**

L'actif net de la société est calculé par la société EFA.

EFA agit en qualité d'agent d'évaluation et de calcul de la valeur liquidative et est chargé de déterminer la valeur des actifs détenus en portefeuille et de calculer la valeur nette d'inventaire du portefeuille.

L'Actif Net Réévalué du Groupe ASSYA, calculé selon la méthode définie par le Conseil d'administration de la Société, s'élève à 51,8 millions d'euros et 10,27 euros par action au 31 décembre 2008.

B. AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS EN 2008 AU SEIN DU GROUPE ASSYA

➤ **ASSYA RESIDENCES**

Par décision d'Assya Capital, son associé unique, en date du 21 octobre 2008, « CFD Gardénia » a changé de dénomination sociale pour devenir « Assya Résidences » et a transféré son siège social du 81, avenue de la République à Deauville (14800) au 101, avenue des Champs Elysées à Paris (75008).

➤ **ASSYA PARTICIPATIONS**

La société civile Assya Participations, filiale à 99,99 % d'Assya Capital, a été créée le 22 octobre 2008 et a pour objet la prise et la détention de participations dans toutes sociétés.

➤ **MOTOCAB**

Motocab a été introduit en bourse sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris, via un mécanisme de cotation directe le 30 juillet 2008 sur la base d'un cours de 6,25 euros par action.

C. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2008

➤ **ASSYA CAPITAL**

Le Conseil d'administration du 21 janvier 2009 a pris acte de la démission de Madame Ilana Sayag en date du 1^{er} décembre 2008 et de Monsieur Mickaël Uzan, en date du 4 décembre 2008 de leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués de la Société.

Suite à la démission, par lettre datée du 20 avril 2009, de Monsieur Gérard Berr de son mandat de commissaire aux comptes suppléant, le conseil d'administration réuni le 22 avril 2009 a décidé de proposer à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 la de nommer société AUDIT EXPANSION en vue de le remplacer.

➤ **ASSYA RESIDENCES**

Le 9 janvier 2009, Assya Capital, associé unique d'Assya Résidences, a décidé de reconstituer les capitaux propres d'Assya Résidences par le biais d'une augmentation de capital d'un montant de 738.794 € puis d'une réduction de capital d'un montant identique par imputation du report à nouveau négatif.

Puis, le 4 mars 2009, Assya Capital, associé unique d'Assya Résidences, a validé les modalités de l'apport partiel d'actif placé sous le régime des scissions de son activité de location immobilière au profit d'Assya Résidences. Le capital social d'Assya Résidences a ainsi été porté de 38.412 euros à 5.527.554 euros.

➤ **GROUPE ARES**

Par jugement en date du 30 mars 2009, le Tribunal de commerce d'Evry a validé le plan de redressement par voie de continuation présenté par les administrateurs judiciaires d'Arès SA, filiale de Groupe Arès, entérinant ainsi sa sortie définitive de redressement judiciaire. Il est rappelé que la mise en redressement judiciaire d'Arès SA avait été décidée par le Tribunal de commerce d'Evry par jugement en date du 21 juillet 2008 suite au dépôt par Arès SA d'une déclaration de cessation des paiements.

Dans le cadre du plan de redressement établi par les administrateurs judiciaires le 9 mars 2009 et validé par le Tribunal de commerce d'Evry le 30 mars 2009, Assya Participations s'est engagée à souscrire les engagements suivants :

- (i) voter en faveur de l'ensemble des résolutions relatives aux opérations visant au financement du plan de redressement de la société Ares SA, et plus particulièrement en faveur :
 - de la troisième résolution relative à la réduction de capital motivée par des pertes probables et existantes de la Société, et
 - de la quatrième résolution relative à l'émission et l'attribution gratuite de 15.540.584 BSA, étant précisé que deux (2) BSA donneront droit de souscrire à trois (3) actions nouvelles ;
- (ii) sous réserve (i) de l'adoption de la quatrième résolution par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 10 avril 2009, (ii) de l'arrêt du plan de redressement de la société Ares SA par le Tribunal de commerce d'Evry et (iii) de l'obtention d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de la Société conformément aux 234-9 2^o et 234-10 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, exercer, avant le 15 juin 2009 :

- la totalité des BSA qui lui seraient attribués, soit 3.699.053 BSA, ainsi que
- des BSA acquis sur le marché ou hors marché auprès des actionnaires de la Société,

moyennant un prix d'exercice de 0,25 euro par action nouvelle et un prix total d'exercice compris, en fonction du nombre de BSA acquis auprès des actionnaires de la Société, entre 1.850.000 euros et 1.900.000 euros, étant précisé qu'Assya Participations sera réputée avoir satisfait à l'engagement ci-dessus dès lors qu'elle aura exercé au moins 4.954.684 BSA.

La mise en œuvre par Assya Participations de l'engagement décrit ci-dessus étant susceptible d'entraîner, pour Assya Participations, un franchissement à la hausse du seuil du tiers du capital et des droits de vote de Groupe Arès, seuil générateur d'une obligation de dépôt d'offre publique, Assya Participations a sollicité auprès de l'Autorité des Marchés Financiers l'octroi d'une dérogation au dépôt obligatoire d'une offre publique sur le fondement des articles 234-9 2° et 234-10 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, afin de lui permettre de participer au projet de refinancement de Groupe Arès soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires et ainsi de permettre à cette dernière de faire face à ses difficultés financières avérées, et ce nonobstant les conséquences éventuelles d'une telle opération sur la participation en capital et en droits de vote d'Assya Participations dans Groupe Arès. L'assemblée générale de Groupe Arès réunie le 10 avril 2009 a approuvé la 4^{ème} résolution.

Dans sa séance du 28 avril 2009, l'AMF a examiné la demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions Groupe Arès, présentée par la société Assya Participations et a octroyé ladite dérogation (Avis n° 209C0595 publié le 30 avril 2009).

II. CHIFFRES CLES - PERSPECTIVES ET OBJECTIFS DU GROUPE

A. CHIFFRES CLES

Assya Capital a présenté ses comptes consolidés pour la première fois en 2007 en normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne, avec des états financiers comparatifs 2006 et un bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Les comptes consolidés de l'exercice 2008, établis conformément aux normes IFRS, font ressortir une dégradation de la rentabilité avec un résultat net, part du groupe, négatif de 21.570 K€ contre un résultat positif de 8.507 K€ pour l'exercice 2007.

Compte de résultat (en K€)	IFRS	IFRS
	31/12/2008	31/12/2007
Produits de l'activité ordinaire	1.217	40
Autres produits de l'activité dont revenus immobiliers	1.313	12 859
Impôts et taxes	-135	-122
Charges de personnel	-2.210	-524
Charges externes	-4.248	-3 067
Dotations aux amortissements	-689	-400
Dotations ou reprises de provisions	-1.864	-812
Autres produits et charges d'exploitation	-618	-239
Résultat opérationnel courant	-7.234	7 735
Autres produits et charges opérationnels	-923	3 209
Résultat opérationnel	-8.157	10 944
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	-954	132
Coût de l'endettement financier	-1.767	-1 051
Autres produits et charges financiers	554	239
Quote part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon MEE	-10.975	-1 756
Charges d'impôt	-271	-1
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
Résultat net	-22.160	8 507
Résultat part du groupe	-21.570	8 507
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>-590</i>	<i>0</i>

1. Produits des opérations courantes

Les produits de l'activité ordinaire sont en forte hausse à 1.217 K€ en 2008 contre 40 K€ en 2007. Ceci est dû à l'activité de notre filiale, la société MOTOCAB.

Au contraire, les autres produits de l'activité ont très fortement baissé passant de 12.859 K€ en 2007 à 1.313 K€ en 2008. Ceci est dû à notre activité de prise de participations dont la rentabilité a très fortement diminuée.

Ainsi, notre résultat opérationnel courant négatif s'élève à -7.234 K€ en 2008 contre un résultat positif de 7.735 K€ en 2007.

Après comptabilisation des autres produits et charges opérationnels pour - 923 K€ en 2008, alors qu'il était de + 3.209 K€ en 2007, le résultat opérationnel ressort à - 8.157 K€ en 2008 pour un résultat positif de 10.944 K€ en 2007.

Après prise en compte des produits de trésorerie négatif s'élevant à 954 K€, du coût de l'endettement financier s'élevant à 1.767 K€, de produits financiers nets pour 554 K€, de la quote-part négative de résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence (principalement GROUPE ARES) pour 10.975 K€, et de l'impôt sur les sociétés pour 271 K€, le déficit net part du groupe s'élève à 21.570 K€ contre un bénéfice 8.507 K€ en 2007.

2. La structure financière

L'endettement financier net s'établit à 34.534 K€ au 31 décembre 2008 contre 20.888 K€ au 31 décembre 2007. L'augmentation de cet endettement étant essentiellement dû à l'émission d'un emprunt obligataire souscrit pour 16.277 K€ au 31 décembre 2008.

B. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

La situation de la société Ares SA, filiale de la société Groupe Ares, notamment l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à son encontre ainsi que les pertes importantes qu'elle a constatées, ont impacté très fortement notre résultat.

En l'absence de comptes récents, la valeur de mise en équivalence a été ajustée sur l'augmentation de capital en cours, décidée par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 10 avril 2009, pour un montant unitaire par action de 0,25€. Ce montant correspond au prix d'exercice des actions nouvelles qui seraient émises suite à l'exercice des bons de souscriptions d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de Groupe Ares.

C. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

Dans un contexte économique dégradé, Assya Capital reste confiante sur la qualité de ses actifs et sur la poursuite du développement des sociétés en portefeuille.

La participation détenue dans Saxo Bank, représentant plus de 25% de la valeur du portefeuille d'Assya Capital, laisse entrevoir une réelle création de valeur. Cette banque danoise d'investissement en ligne continue de poursuivre sa croissance et a réalisé en 2008 une année record avec 338 millions d'euros de produit net bancaire (+61% par rapport à 2007) et 45,5 millions d'euros de résultat net (+23% par rapport à 2007). N'ayant aucune activité de prêt traditionnel, Saxo Bank permet aux investisseurs particuliers et institutionnels de négocier devises (Forex), CFD, actions, futures et options et autres produits dérivés grâce à sa plate-forme de trading, élue depuis 4 ans meilleure plate-forme aux FX Awards de New York. Avec 1,4% du capital, Assya Capital est le 4ème actionnaire de la banque.

Motocab qui bénéficie d'une position dominante sur un marché émergent devrait être en mesure de profiter pleinement de la mise en place d'une future réglementation visant à organiser l'exercice de cette activité.

Assya Capital garde une attention particulière sur Groupe Ares qui, compte tenu de sa sortie récente de redressement judiciaire, ouvre de nouvelles perspectives étant donné que toute évolution favorable aura un impact positif sur le portefeuille.

Les investissements réalisés en 2008 ainsi que les récentes mesures prises dans les participations stratégiques pour s'adapter au nouvel environnement économique permettent à Assya Capital d'être bien positionnée pour l'avenir.

Afin de renforcer sa structure financière et poursuivre sa politique d'investissements au cours des prochains exercices, le Conseil d'administration du 22 avril 2009 a demandé à la direction générale de préparer une opération visant à renforcer les fonds propres de la Société de l'ordre de 10 millions d'euros, par l'intermédiaire d'une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme. Cette opération devrait être présentée aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

III. FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

A. RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE

Dans le cadre de ses activités, la société investit ses propres fonds ; elle est donc exposée aux risques inhérents à toute activité d'investissement en capital. La société est soucieuse de respecter les règles de déontologie les plus strictes et a recours, lorsque cela s'avère utile, aux services d'experts et de conseils ad hoc. L'activité de la société ne comporte pas de risque spécifique sur un plan industriel ou sur un plan humain. Lors de l'instruction des projets d'investissement, il est tenu compte des risques spécifiques éventuels liés aux activités des sociétés cibles. En particulier, des due diligences spécifiques sont réalisées à la demande d'ASSYA CAPITAL si des risques particuliers sont identifiés, y compris en matière d'environnement.

1. Risques de crédit :

L'exposition maximale au risque de crédit se limite à la valeur des encours clients et autres débiteurs au bilan consolidé.

2. Risques de marché :

▪ Risque de change :

Non applicable

▪ Risque de taux :

La dette consolidée du Groupe au 31 décembre 2008 s'élève à 34,5 M€. L'endettement est constitué d'emprunts à taux fixe et d'autres à taux variable. A ce titre, le Groupe est sensible au risque de taux.

La gestion du risque de taux est assurée par le Directeur général. La société n'utilise aucun instrument de couverture du risque de taux.

▪ Risque actions

Le Groupe ASSYA CAPITAL est exposé au risque de fluctuation du marché boursier à hauteur du prix de revient de son portefeuille de participations cotées et non cotées, soit 16 868 K € au 31 décembre 2008.

Les titres cotés ont été évalués au cours de la bourse (sauf exception liée à une liquidité insuffisante).

La gestion active de ce portefeuille s'appuie sur un suivi régulier et approfondi des performances opérationnelles et financières de chaque participation.

La Société, à cette date, n'a pas d'instrument de couverture pour pallier un risque de baisse de la valeur de ses participations cotées et non cotées.

Les titres non cotés ont été évalués sur la base des derniers prix en cas de transaction récente ou, en cas d'absence de transaction, sur la base des méthodes usuelles de transaction (ANR, capacité bénéficiaire).

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable au 31 décembre 2008
<u>TDV courants</u>	
CLUB MED	300
BSM	244
SBT (HAPPY NEURON)	50
FIRST CAUTION	16
METEOR NETWORKS	2.300
Total	2.910
<u>TDV non courants</u>	
APOLLO	139
SAXO BANK	13.852
EUROTRADING	914
Total	14.905

Dès lors que le Groupe se trouve en situation de trésorerie excédentaire, cette dernière est investie en SICAV monétaire (Société d'Investissement à Capital variable) gérées par les Banques partenaires du Groupe.

Compte tenu de la nature de ses placements, la société estime sur cet aspect ne pas être confrontée à un risque sur actions.

3. Risque de liquidité :

ASSYA CAPITAL estime que son risque de liquidité est moyennement élevé. Il est essentiellement lié au financement de ses actifs immobiliers. La Direction Générale a mis en place une procédure de suivi de son exposition au risque.

Le tableau suivant synthétise l'évolution des dettes financières du Groupe au 31/12/2008 :

(en milliers d'euros)	Exercice 31/12/2008	Exercice 31/12/2007
Emprunts à long terme (plus de 5 ans)	32.239	19.924
Emprunts à court terme (moins de 3ans)	2.295	964
Dettes financières diverses	0	0
TOTAL	34.534	20.888

Par rapport à l'exercice précédent, la variation nette des emprunts s'établit à : **13.646 K€**

Aucune société du groupe n'a mis en place d'opération de titrisation.

L'augmentation des emprunts est due à la mise en place d'un emprunt obligataire d'un montant maximal de 50.000K€ souscrit à hauteur de 16.277 K€ au 31 décembre 2008.

4. Risques industriels et liés à l'environnement :

En tant que holding financier, ASSYA CAPITAL n'a pas d'activité d'exploitation industrielle et n'a donc pas de politique spécifique pour la préservation de l'environnement.

B. INCERTITUDES

Il n'existe pas d'incertitude sur la poursuite de l'activité.

C. DESCRIPTION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES A L'ACTIVITE COURANTE :

Les engagements donnés par le Groupe se ventilent de la manière suivante :

Obligations contractuelles	Total	Montant des engagements par période		
		à moins d'un an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Dettes à long terme	17.637		6.000	11.637
Dettes court terme			-	-
Garanties	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
TOTAL	17.637		6.000	11.637

D. ASSURANCES

Tous les risques, identifiés par le Groupe, susceptibles d'entraîner des pertes significatives font l'objet de contrats d'assurances souscrits auprès de compagnies de premier plan.

Le montant global des primes annuelles versées en 2008 s'élève à : 132.538 euros.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des polices en vigueur au 31/12/2008 :

GARANTIES SOUSCRITES	REFERENCES CONTRATS	ECHEANCE	COUVERTURE
Multi risques Bureaux et tous risques informatique 101, Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS	Crf AXA n°3419805704 Crf AXA n°3419781504	01-mars-09	Incendie, actions des eaux , tempête, grêle, neige Bris des glaces, catastrophes naturelles, responsabilité civile exploitation Matériels électriques et électroniques Dommages aux matériels maximum 25 000 €
Assurance Villa Gardenia 14100 Deauville	Crf HISCOX n° RDB 00118000 Assurance Propriétaire	17-mai-09	Bris de glace, conduits enterrés recherche d'eau sans limitation Garanties responsabilité civile - envers les locataires dommages matériels, et immatériels 8.550.000 € - responsabilité générale dommages corporels, matériels, immatériels 10.150.000 €
RCMS	AIG n°7.909.266	01-janv-09	Responsabilité Civile pour tous les dirigeants et mandataires sociaux Toutes les filiales sont couvertes Extension de garantie aux représentants personnes physiques en leur qualité d'administrateurs dans les participations

IV. INFORMATIONS SECTORIELLES

La ventilation des produits est la suivante :

- Produits de l'activité ordinaire (prestations de services et commissions)	1.217 K€
- Contribution Holding	-686 K€
- Produits immobiliers	1 035 K€
	<hr/>
Total des opérations en produits	1 566 K€

V. EXAMEN DES COMPTES

A. RESULTATS SOCIAUX

La société ASSYA CAPITAL SA assure le rôle de holding financier et détient en propre des actifs immobiliers constitués par la Villa Gardénia.

Le total du Bilan en valeur nette s'établit à 46.214 K€.

Son exercice clos le 31 décembre 2008, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, se solde par une perte de 18.197 K€ pour un profit de 5.745 K€ en 2007 et comprend :

1. Opérations en Revenus

Le résultat des opérations en revenus s'établit à une perte de 3 845 K€ contre une perte de 2 952 K€ en 2007, qui s'explique par des produits l'augmentation des charges financières et les pertes subies sur les valeurs mobilières de placement (VMP).

Les charges d'exploitation ont augmenté de 22,31% et s'établissent à 4.554 K€ (contre 3 723 K€ en 2007). Cette augmentation s'explique notamment par les frais, d'un montant de 751 K€ (en valeur nette) liés à l'émission de l'emprunt obligataire.

L'impact des amortissements sur ce résultat est de 407 K€ contre 302 K€ en 2007.

2. Opérations en Capital

Le résultat des opérations en capital s'établit à une perte de 14 239 K€ en 2008 contre un bénéfice de 8 699 K€ en 2007.

Ce résultat s'explique principalement par les moins-values dégagées sur les cessions de titres de participations et les dépréciations sur titres, et l'incidence de Groupe ARES.

B. RESULTATS CONSOLIDES

Le total du bilan consolidé en valeur nette s'élève au 31 décembre 2008 à 70.298.K€ contre 82.541 K€ en 2007.

Le résultat net consolidé y compris la part des minoritaires, s'élève à une perte de 22.160 K€ en 2008 contre un profit de 8.507 K€ en 2007, et comprend :

1. Activité ordinaire

Les produits des opérations courantes d'un montant de 2.530 K€, sont en forte baisse de 10.369 K€ par rapport à l'exercice 2007. Cette baisse s'explique par la forte diminution des cessions de titres opérée en 2008.

Les charges d'exploitation ordinaires ont augmenté de 4.600 K€ par rapport à 2007. Cette hausse s'explique par l'augmentation des frais de personnel pour 1.686 K€, des charges externes pour 1.181 K€, des dotations aux amortissements pour 289 K€, des dotations aux provisions nettes pour 1.052 K€ et des autres charges pour 379 K€.

L'augmentation de ces frais est, à l'exception des provisions, due à l'intégration dans le groupe de la société MOTOCAB et donc de ses charges et produits.

Le résultat opérationnel courant est déficitaire de 7.234 K€ en 2008 contre un profit de 7.735 K€ en 2007.

Après impact négatif de 923 K€ au titre des produits et charges nets opérationnels, le résultat opérationnel ressort négatif à 8.157 K€ contre un résultat positif 10.944 K€ en 2007.

2. Résultat financier et impact de la mise en équivalence des titres consolidés

Après prise en compte du résultat financier net pour -2.167 K€ contre -680 K€ en 2007, l'affectation de l'impôt sur la société pour 271 K€ et l'impact négatif de la mise en équivalence des titres consolidés, et principalement groupe ARES, pour 10.975 K€, le déficit net du groupe ressort à 22.160 K€, intérêts des minoritaires inclus, contre un bénéfice de 8.507 K€ en 2007.

C. AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous sera demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés dans le présent rapport de gestion.

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous rappelons que l'exercice social de la Société se solde par une perte de 18.196.820 €. Il n'y a donc pas de bénéfice distribuable.

Nous vous proposons d'approuver en conséquence l'affectation de cette perte de 18.196.820 € en totalité au compte « Report à nouveau » qui serait ainsi ramené de 488.631 € à - 17.708.189 €. Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 16.123.588 €.

D. DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Nous vous rappelons qu'un dividende d'un montant maximum de 5.148.906 euros a été distribué au titre du dernier exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

Exercice	Montant total	Dividende par action	Avoir fiscal
2005	Néant	Néant	Néant
2006	Néant	Néant	Néant
2007	5.059.602	1 €	(*)

(a) Montant éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

E. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39 4° dudit code qui s'élèvent à un montant global de 15.320 euros. En conséquence, aucun impôt sur les sociétés ne sera supporté à ce titre.

F. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a pas engagé de frais de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

G. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau faisant apparaître les résultats d'ASSYA CAPITAL au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

VI. ACTIONNARIAT ET MODIFICATIONS DU CAPITAL

A. ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2008

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant individuellement, directement ou indirectement, au 31 décembre 2008, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

	CAPITAL				DROITS DE VOTE			
	2007		2008		2007		2008	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Actionnaires détenant plus du quart du capital								
Thierry Leyne directement et indirectement	1 427 662	27,73	1 701 136	33,04	1 529 447	23,18	2 192 678	34,31
Port Noir Investment	1 562 658	30,35	1 665 674	32,35	1 562 658	23,69	1 665 674	26,07
Actionnaires détenant plus du vingtième du capital								
SPGP	289 320	5,62	289 320	5,62	289 320	4,39	333 954	5,23
MZ Finance	-	-	263 977	5,13	-	-	263 977	4,13
Autres actionnaires								
Public	1 869 266	36,30	1 118 459	21,72	3 215 744	48,74	1 934 063	30,26
Actions autodétenues	-	-	110 340	2,14	0	0	0	0
TOTAL	5 148 906	100,00	5 148 906	100,00	6 597 169	100,00	6 390 346	100,00

Le tableau ci-dessus représente également la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2008.

À la connaissance de la société, aucun actionnaire, ne détient plus du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société.

B. MODIFICATIONS DU CAPITAL

Néant.

C. ACTIONS AUTODETENUES

Au 31/12/2008, la société détenait 110.340 de ses propres actions soit 2,14% de son capital.

D. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Néant.

E. AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DE PARTICIPATION CROISEE

Les sociétés contrôlées suivantes détiennent une quotité du capital de la Société : Néant.

F. OPERATIONS DE LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Néant.

G. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Le tableau ci-après, établi en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, présente un état récapitulatif des opérations réalisées, au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, pour lesquelles la société a reçu une notification :

Nature des transactions	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Montant cumulé des transactions ⁽¹⁾
Acquisitions	427 844	4 865 125,60
Cessions	21 404	260 288,40

H. CONTRAT DE LIQUIDITE SIGNE AVEC LA SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Nature des transactions	Nombre d'actions	Montant cumulé des transactions	Montant cumulé des frais de négociation	Cours moyen
Acquisitions	15 147	172 983,30	0	11,42
Cessions	15 293	174 513,73	0	11,41

Le contrat de liquidité avec la Société de Bourse Gilbert Dupont a été résilié le 25 septembre 2008.

⁽¹⁾ Montant total déclaré par les dirigeants au cours de l'exercice écoulé

VII.ORGANES DE DIRECTION

A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTRES MANDATS DE SES MEMBRES

Nom	Fonctions	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats / fonctions exercés dans le Groupe	Autres mandats hors du Groupe au 31/12/2008
Thierry LEYNE	Administrateur et Président	AGM 17/06/2008 et CA 17/06/2008	AGO statuant sur les comptes 2013	Administrateur de Motocab	Administrateur délégué de ASSYA HOLDING SA Administrateur de Groupe Arès SA
Philippe HERVE	Administrateur et Directeur Général	AGO 18/06/2003 CA 17/06/2008	AGO statuant sur les comptes 2008 Et AGO statuant sur les comptes 2013	Président Assya Résidences Gérant Assya Participations Président-directeur général de Motocab Administrateur et Président de First Caution	
Yariv ELBAZ	Administrateur	AGM 17/06/2008	AGO statuant sur les comptes 2013		Président Directeur-Général de COGEF
Rolland BERDA	Administrateur	AGM 17/06/2008	AGO statuant sur les comptes 2013	Administrateur de Motocab	Directeur Général d'AB3 et d'AB4 Administrateur de Meteor Networks
Jean-Philippe LAHANA	Administrateur	AGM 19/07/2007	AGO statuant sur les comptes 2012		Président de JPL Finances

VIII. TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIERES

Vous trouverez joint (Annexe 1) à notre rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine de l'augmentation de capital, en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

IX. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun membre du personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détient d'actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

X. LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225- 38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

XI. LES CONVENTIONS VISES A L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et a été communiquée aux commissaires aux comptes de la société.

XII. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Néant.

XIII. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET OBLIGATIONS DE CONSERVATION DES ACTIONS POUR LES DIRIGEANTS BENEFICIAIRES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION/ D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

XIV. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Néant.

XV. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT EN REMPLACEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT DEMISSIONNAIRE

Par lettre en date du 20 avril 2009 Monsieur Gérard Berr, commissaire aux comptes suppléant de la société, a fait part au conseil d'administration de sa décision de démissionner de son mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société en raison de sa cessation d'activité.

Nous vous proposons de nommer, en remplacement de Monsieur Gérard Berr, démissionnaire, et pour la durée restante de son mandat, la société Audit Expansion, représentée par Monsieur Alexandre Samama.

La société Audit Expansion nous a d'ores et déjà indiqué qu'elle ne tombait sous le coup d'aucune incompatibilité prévue par la loi.

L'autorité des marchés financiers (AMF) sera informée par les commissaires aux comptes de cette proposition de nomination et les observations éventuelles de l'AMF vous seront communiquées lors de la réunion de l'assemblée générale.

Les autres commissaires aux comptes de la société sont :

- le cabinet Arcade Audit, commissaire aux comptes titulaire dont le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- le cabinet Monceau Finance Conseil, représenté par Monsieur Vincent Beguerie, commissaire aux comptes titulaire dont le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ; et
- Madame Isabelle Touloum, commissaire aux comptes suppléant dont le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

XVI. CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil d'Administration vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1

TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIERES EXISTANTES AU 31 DECEMBRE 2008

Objet	Plafond	Assemblée générale	Durée (et date limite de validité de l'autorisation)	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Augmentation du capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou à l'attribution de titres de créances (hors actions de préférence et valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence)	40 M€	Assemblée générale mixte du 19 juin 2007 Dixième résolution	26 mois (expirant le 19 août 2009)	Néant
Augmentation du capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou à l'attribution de titres de créances (hors actions de préférence et valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence)	40 M€	Assemblée générale mixte du 19 juin 2007 Onzième résolution	26 mois (expirant le 19 août 2009)	Par décision en date du 15 avril 2008, le conseil d'administration de la société a décidé d'émettre gratuitement 100.000 BSA au profit de la société Assya Holding exerçables pendant un délai de 5 ans, soit jusqu'au 15 avril 2013. Un BSA donne droit de souscrire à une action nouvelle à un prix d'exercice de 10,85 € par action, soit un montant d'augmentation capital maximum de 1.085.000€. Cette utilisation a fait l'objet d'un rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 17 juin 2008.

Objet	Plafond	Assemblée générale	Durée (et date limite de validité de l'autorisation)	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	40 M€	Assemblée générale mixte du 19 juin 2007 Douzième résolution	26 mois (expirant le 19 août 2009)	Néant
Augmentation de capital dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions à émettre au profit des salariés ou de certaines catégories d'entre eux	10% du capital social	Assemblée générale mixte du 17 juin 2008 Onzième résolution	38 mois (expirant le 17 août 2011)	Néant

ANNEXE 2

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2005	31 déc. 2006	31 déc. 2007	31 déc. 2008
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	16 684 649	20 975 098	20 975 098	28 576 428	28.576.428
Nombre des actions ordinaires existantes	3 006 243	3 779 297	3 779 297	5 148 906	5.148.906
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription :	100 476	584 761			
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	967 717	702 876	679 500	780 252	791.915
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et amortissements et provisions	-964 195	-1 003 981	2 445 065	9 159 963	-14.356.850
Impôts sur les bénéfices	3 750	-6 435	-37 522	-1 125	2747
Participations des salariés dus au titre de l'exercice					
Dotations aux amortissements et aux provisions	-597 375	-674 220	-229 786	3 413 459	3.837.223
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et amortissements et provisions	-1 565 320	-1 671 766	2 252 801	5 745 379	-18.196.820
Résultat distribué					5.148.906
III. Résultats par action					

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2005	31 déc. 2006	31 déc. 2007	31 déc. 2008
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et amortissements et provisions	0	0	0,65	1,78	-3,46
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et amortissements et provisions	-1	0	0,60	1	-3,53
Dividendes attribués à chaque action					1
IV. Personnel-					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	6	6	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	174 587	324 232	396 017	230 122	239.878
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	83 725	155 472	187 642	98 585	108.149